

Communications de la Municipalité

Au Conseil communal du 27 mai 2026.

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique (DAGSP) & des Finances

Pas de communication.

Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD) & de la Mobilité

Pas de communication.

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI) & de l'Informatique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Avenir du réseau électrique communal

Depuis le début du XXe siècle, la Commune de Belmont assure l'approvisionnement et la distribution de l'électricité. Propriétaire de son réseau, elle a continuellement investi pour l'entretenir et le développer. Jusqu'en 2007, la fourniture de l'énergie était régie par des contrats avec la Ville de Lausanne.

L'entrée en vigueur, en 2007, de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) visait à garantir un approvisionnement sûr et à instaurer un marché concurrentiel. Conformément à ces nouvelles dispositions, la Commune a rejoint Romande Énergie Commerce (REC) en 2008, permettant ainsi d'uniformiser les prix de l'énergie pour l'ensemble des partenaires.

Ce dispositif est resté en place jusqu'en 2022, date de la cessation des activités de REC. Depuis 2023, faute de production propre, la Commune s'approvisionne directement sur le marché. Un contrat a été conclu avec Romande Énergie pour intégrer nos besoins aux leurs afin de bénéficier de tarifs avantageux liés aux volumes.

Toutefois, le marché de l'électricité évolue constamment, exigeant des compétences techniques et administratives toujours plus pointues. Ces nouvelles contraintes engendrent des coûts qui, au regard de la taille modeste de notre réseau, se répercutent mécaniquement sur les factures des clients finaux.

Face à ces défis, la Municipalité a évalué le rapport coût/bénéfice et analysé les options disponibles. Il apparaît que l'intégration de notre réseau au sein d'une entité plus grande constitue la seule solution viable pour générer des économies d'échelle et, par conséquent, stabiliser durablement les tarifs.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de lancer un appel d'offres auprès de ses partenaires habituels en vue de la reprise de notre réseau. Votre Conseil se prononcera sur cette vente via un préavis qui vous sera soumis dans le courant de la prochaine législature.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Municipal

M. Damien Cuche, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS) & de la Durabilité

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Organisation des transports scolaires

Le nouveau règlement sur les transports scolaires, validé par votre Conseil le 6 novembre 2025, entrera en vigueur le 1^{er} août 2026.

Comme annoncé dans le préavis n°09/2025, une communication a été transmise aux familles concernées en avril dernier afin de leur préciser les nouvelles modalités.

Dès la rentrée scolaire prochaine, l'ensemble des élèves 1-11H est désormais au bénéfice d'un transport scolaire et/ou public gratuit pour se rendre de leur domicile à leur lieu de scolarisation, hormis les élèves 1-8P scolarisés au Collège de Belmont qui résident dans la zone à pied¹.

Aucune inscription n'est désormais requise, seuls les élèves titulaires d'une carte de légitimation et/ou d'un abonnement SwissPass sont autorisés à utiliser les transports scolaires ou publics. Les bénéficiaires seront informés plus en détail dans le courant du mois de juillet, dès les lieux de scolarisation définitifs connus.

Nous profitons également de vous informer que, dès la prochaine rentrée scolaire, les élèves 1-8P scolarisés au Collège de Belmont débiteront désormais les cours à 8h25.

Un appel d'offres marché public a été organisé en début d'année 2026, afin de trouver un nouveau prestataire pour l'organisation des transports scolaires.

À l'issue de la procédure d'évaluation, le mandat a été attribué à CarPostal SA, partenaire déjà en charge de cette prestation pour notre Commune.

Une bonne nouvelle pour nos finances communales, car le coût annuel du mandat est bien inférieur au montant figurant au préavis. La Municipalité s'attend dès lors à un

¹ [Consultable sur le site Internet de la Commune](https://www.belmont.ch/) : <https://www.belmont.ch/> → Vivre à Belmont
→ Enfance, jeunesse et scolarité → Scolarité et transport → Transports scolaires 2026-2027

budget 2027 identique au budget 2026 en matière de transports scolaires, sous réserve de la fluctuation du nombre d'élèves.

Réfectoire scolaire – Prestation de restauration

La Commune a également procédé à une mise en concurrence par appel d'offres marché public pour le service traiteur du réfectoire scolaire, conformément aux obligations légales.

Plusieurs entreprises actives dans le domaine de la restauration collective ont pris part à cette procédure.

Après analyse, l'entreprise Novae Restauration SA a été retenue. Son offre s'est distinguée notamment par l'utilisation de produits de saison et de qualité, son organisation logistique, l'attention portée aux enjeux de durabilité, ainsi que le coût unitaire par repas, qui devrait faire perdre quelques kilos au prochain budget par rapport à l'actuel.

Je vous remercie de votre attention.

Damien Cuche, Municipal